

COMMENT ACCUEILLIR UN AUTEUR ?

DE LA DÉDICACE À LA RÉSIDENCE

RÉSIDENCE LECTURE SÉJOUR TABLE RONDE
ATELIER PERFORMANCE ANIMATION
CONFÉRENCE RENCONTRE DÉBAT SIGNATURE
STAGE AUTEUR ASSOCIÉ

INTRODUCTION

Depuis quelques années, de plus en plus de structures, de collectivités, d'associations, de médiathèques ou de librairies sollicitent la présence des auteurs pour différents types d'interventions : de la dédicace... à la résidence.

Une grande diversité de projets sont ainsi menés, où l'œuvre trouve son prolongement dans des actions de médiation et d'animation, se donne à voir et à entendre dans des formes vivantes de publications, où les auteurs sont présents pour créer, débattre et parler de leur travail.

Cependant, en l'absence de document exhaustif, de cadres et de repères au sujet des dispositifs et des modalités d'accueil, de nombreuses questions demeurent, et l'impression d'un fourre-tout prédomine.

- ↳ Les structures organisatrices sont parfois contraintes de « bricoler », avec pour seules références quelques expériences observées et conseils glanés ici ou là.
- ↳ Les lieux ressources font face à une recrudescence de demandes d'accompagnement, de formations et de conseils.
- ↳ Les auteurs eux-mêmes ne savent plus à quoi ils s'engagent en acceptant telle ou telle invitation.

Ce guide répond à ce besoin d'outils théoriques, méthodologiques et pratiques concernant la question de l'accueil des auteurs.

Accueillir un auteur... de la dédicace à la résidence

Le terme de résidence est, depuis une vingtaine d'années, omniprésent dans le champ culturel, jusqu'à devenir une sorte de label.

Suremployé et doté d'une certaine noblesse, il crée un double effet d'illusion :

- ↳ celle de parler d'un même objet, bien qu'il recouvre en réalité une multitude de projets très dissemblables, au point que l'on ne sait plus aujourd'hui de quoi on parle ;
- ↳ celle de croire que la seule modalité possible d'accueil d'artistes serait la résidence, masquant ainsi la grande diversité des autres dispositifs.

Il est donc nécessaire de déterminer précisément ce que l'on entend par résidences et d'en définir les différents types.

Il est également indispensable d'identifier et de nommer les autres dispositifs d'accueil d'auteurs, qui répondent à d'autres objectifs et moyens ; d'une part, afin de montrer qu'il est possible de travailler avec des artistes sous des formes différentes et,

INTRODUCTION

d'autre part, parce que la plupart des résidences conjuguent en leur sein diverses actions ponctuelles.

Mode d'emploi

Chaque projet est singulier et se construit en fonction de l'organisme d'accueil, de son histoire, des personnes qui y travaillent, du territoire, des partenaires et... de l'auteur accueilli.

Il ne saurait donc être ici question de donner une recette ou une méthode infaillible applicables en toutes circonstances ; il s'agit plutôt d'aborder les questions à se poser et les points à envisager pour élaborer et mettre en œuvre chaque projet dans sa singularité, de proposer quelques cadres et repères.

Les résidences sont au cœur de ce document, car, dans leur ensemble, les outils qui permettent de les concevoir et de les mettre en œuvre, permettent a fortiori de bâtir des projets plus légers (séjours, présences ponctuelles).

Nous utilisons les termes

génériques de résidence ou de projet/dispositif d'accueil d'auteur lorsque le propos concerne l'ensemble des dispositifs. Lorsque des différences importantes apparaissent (notamment pour les présences ponctuelles), nous les précisons dans un paragraphe spécifique.

Ce guide est une version pratique et abrégée du guide *Pourquoi et comment accueillir un auteur ?*¹. Il sera bénéfique de s'y référer pour de plus amples informations.

Les guides *Comment organiser une manifestation littéraire ?* et *Comment rémunérer les auteurs ?*² développent également certains points évoqués ici.

1. En ligne sur le site de Livre et Lecture en Bretagne ; cf. Sites et contacts téléphoniques et Références bibliographiques, p. 44.

2. En ligne sur les sites des Structures régionales pour le livre et de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture ; cf. Sites et contacts téléphoniques et Références bibliographiques, p. 44.

SOMMAIRE

Introduction	0
L'auteur et la création littéraire	0
Qu'est-ce qu'un auteur ? Qu'est-ce un écrivain ?	0
Comment et de quoi vivent les auteurs ?	0
Pourquoi et comment accueillir un auteur ?	0
Pourquoi accueillir un auteur ?	0
Comment accueillir un auteur ?	0
Les différents types de dispositifs d'accueil	0
1. L'auteur est accueilli et rémunéré pour une intervention ponctuelle	0
2. L'auteur est rémunéré et réside dans un lieu pour une durée déterminée	0
3. L'auteur est rémunéré pour un projet mais ne réside pas sur place	0
Le contexte et la préparation du projet	0
L'élaboration du projet	0
1. Le projet artistique et culturel	0
2. L'espace du projet	0
3. Le temps du projet	0
4. Comment choisir un auteur ?	0
5. La structure et les fonctions nécessaires à la mise en œuvre du projet	0
6. Les partenariats	0
7. Les publics	0
Quelques outils et aspects pratiques	0
1. Élaborer un rétroplanning	0
2. Établir un budget	0
3. Quels sont les financements possibles ?	0
La mise en œuvre du projet	0
La définition du projet artistique et culturel avec l'auteur	0
Le déroulement du projet et la gestion du temps	0
Pourquoi et comment rémunérer l'auteur ?	0
L'hébergement, le lieu de la rencontre, l'accueil	0
Le transport et les déplacements	0
La restauration	0
Le référent	0
L'édition et les publications	0
La communication et les relations presse	0
Les assurances	0
Les modifications et les litiges	0
L'après-projet	0
Pense-bête à l'usage de l'organisateur d'une rencontre/animation littéraire	0
Pratique	0

L'AUTEUR ET LA CRÉATION LITTÉRAIRE

Qu'est-ce qu'un auteur ? Qu'est-ce qu'un écrivain ?

La figure de l'auteur est sujette à de nombreux mythes. Elle porte, en France, le poids de l'imagerie romantique de l'auteur solitaire, asocial, tourmenté... et des récits médiatiques de l'auteur célèbre, riche et mondain, qui influencent la façon dont on les perçoit et dont on les accueille.

Voici quelques données et réflexions qui permettent d'en saisir les traits saillants et de déconstruire certaines représentations :

Qu'est-ce qu'un auteur ?

Il n'existe pas d'auteur en soi : un auteur n'est auteur que parce qu'il est auteur d'une œuvre. Il est important d'avoir cela à l'esprit lorsque l'on aborde la question des dispositifs d'accueil.

Qu'est-ce qu'un écrivain ?

En France, la majorité des institutions et des sociétés d'auteurs considèrent comme écrivain une personne qui a publié au moins un ouvrage chez un éditeur proposant un contrat à compte d'éditeur. La plupart du temps, c'est ce critère qui définit les potentiels bénéficiaires d'aides (bourses, résidences, etc.).

«Auteur» a donc une acception plus étendue qu'«écrivain», ce dernier terme étant plus fréquemment utilisé pour les auteurs d'œuvres littéraires de fiction. Dans la pratique, cependant, ils sont fréquemment utilisés l'un pour l'autre.

Auteur n'est pas un métier

Ni formations ou écoles, ni diplôme ou concours, ni horaires ou régularité, ni progression de carrière prévisible, ni statut spécifique, une rémunération faible et fluctuante... rien ne permet de rapprocher la création littéraire d'un métier ou d'une profession. La grande majorité des auteurs eux-mêmes envisagent l'écriture comme un travail de création, non comme un métier.

Comment et de quoi vivent les auteurs ?

Les situations socio-économiques des auteurs sont diverses et complexes, et il existe peu d'études représentatives permettant de s'en faire une idée précise.

Il est donc très difficile de savoir combien il y a d'auteurs en France, ce qu'ils font, comment ils vivent...

Quelques constantes se dégagent cependant :

- ↳ L'écriture est une activité de création solitaire, qui peut isoler socialement. La grande majorité des auteurs, en effet, travaillent chez eux et sont, de plus, seuls pour créer.
- ↳ Rares sont les auteurs qui vivent de leurs seuls droits d'auteur, et pour ceux qui en vivent à une période donnée de leur vie, rien n'indique que cette situation perdurera. Ceci les contraint à trouver d'autres ressources. Ils peuvent donc avoir des revenus très variés et sont fréquemment en situation de pluriactivités :

Le « second métier »

Une écrasante majorité a exercé ou exerce un métier parallèlement à l'activité littéraire. Ce terme de « second métier » est couramment employé pour désigner les activités rémunératrices des auteurs, alors qu'il s'agit bien la plupart du temps de premier métier ou de métier tout court, ne serait-ce que d'un point de vue financier.

Les activités périlittéraires⁴

Un grand nombre d'entre eux complètent leurs revenus tirés des droits d'auteur par des activités périlittéraires : ateliers, rencontres publiques, lectures, conférences, résidences, etc. Les revenus issus de ces activités sont généralement faibles, même s'ils peuvent constituer pour certains un apport non négligeable.

Les auteurs sont donc conduits à cumuler activités littéraires et « second métier » ou activités « *extra-littéraires-rémunératrices* »⁵, à effectuer de constants va-et-vient et à partager leur temps entre les deux. Cette pluralité d'activités s'impose d'autant plus qu'il n'existe pas pour les auteurs d'équivalent du régime de l'intermittence du spectacle vivant, qui contribue notamment à rémunérer les périodes de création et de recherche.

3. Voir sur ce sujet le travail mené par Bernard Lahire en région Rhône-Alpes, rendu public dans le livre *La Condition littéraire : la double vie des écrivains* ; cf. Références bibliographiques, p. 47.

4. Au terme de paralittéraire, habituellement employé, nous préférons celui de périlittéraire, que nous empruntons à Jean-Pascal Dubost, pour désigner ces activités qui sont, non pas à côté de la littérature et de l'œuvre, mais bien autour.

5. B. Lahire, *op. cit.*

POURQUOI
ET COMMENT
ACCUEILLIR
UN AUTEUR ?

Pourquoi accueillir un auteur ?

La littérature est peut-être le seul domaine artistique où la présence du premier protagoniste n'est à aucun moment absolument nécessaire. Accueillir un auteur part donc d'une décision libre et volontaire de l'invitant et suppose de s'interroger sur les raisons pour lesquelles on le fait venir. Il en va de même pour l'auteur lorsqu'il accepte ou sollicite une invitation.

Quels sont les objectifs possibles ?

Les motivations varient en fonction de la nature de la structure organisatrice, des partenaires impliqués, du territoire, etc. Il existe donc à peu près autant d'objectifs que de projets ; lesquels projets croisent souvent de multiples objectifs. Les plus fréquemment observés sont :

- ↳ vendre des livres,
- ↳ développer un projet d'animation littéraire,
- ↳ permettre la rencontre avec un auteur,
- ↳ soutenir la création littéraire et la diffusion de la littérature.

Pour une présentation détaillée des objectifs; cf. Le projet artistique et culturel, p. 15 et 16)

Qu'est-ce qui peut conduire un auteur à accepter ou à solliciter une invitation ?

La première réponse est souvent d'ordre financier : en se rendant dans une librairie ou dans un salon, l'auteur participe à la diffusion commerciale de son texte ; en résidence, il cherche les moyens matériels de poursuivre son travail de création.

On trouve cependant, en fonction des auteurs, de nombreuses autres motivations :

- ↳ Être reconnu comme auteur, avoir pendant un temps un « statut », acquérir une légitimité.
- ↳ Aller à la rencontre de ses lecteurs, transmettre un savoir, participer à la diffusion et à la médiation de la littérature.
- ↳ Se soustraire un temps aux contraintes matérielles, familiales et professionnelles.
- ↳ Voyager, puiser l'inspiration au contact de nouveaux lieux.
- ↳ Goûter au plaisir d'être invité.
- ↳ Etc.

Comment accueillir un auteur ?

Accueillir un auteur, c'est l'inviter pour ce qu'il fait et ce qu'il est, et non pour ce qu'il représente aux yeux du « public » ou des institutions culturelles.

Cela suppose donc, *a minima*, de connaître son œuvre et d'échanger avec lui, afin de prendre en compte ses envies et compétences pour y adapter les modalités de la rencontre.

Il est également indispensable (surtout dans le cas de présences longues) de prêter attention aux qualités humaines et relationnelles de l'auteur pressenti, et à leur compatibilité avec les actions envisagées.

Accueillir un auteur nécessite de prendre quelques précautions lors de la conception du projet, d'envisager les risques éventuels pour celui-ci, pour la structure accueillante et pour les publics...

On veillera donc à :

- ↳ ne pas l'instrumentaliser au service du projet ou, dans le cas de commandes de textes, au service d'une ville ou d'un territoire ;
- ↳ ne pas l'inviter pour de mauvaises raisons, par exemple uniquement comme spécialiste du sujet dont traite son œuvre⁶ ;
- ↳ ne pas le placer dans une situation dans laquelle il serait en difficulté ;
- ↳ ne pas surcharger son emploi du temps ;
- ↳ ne pas lui assigner une fonction qui ne peut être la sienne : animateur, médiateur, travailleur social, enseignant...
(Cf. La place de l'auteur dans le projet culturel de la structure, p. 32).

Il existe un certain nombre de formes courantes d'interventions, qui ont chacune des caractéristiques, des contraintes, des implications temporelles et financières spécifiques. Connaître ces dispositifs et les nommer permet à chacun des acteurs de faire des choix adaptés, de savoir à quoi chacun s'engage. Ceci afin d'éviter tout risque de confusions et de malentendus – sources de la plupart des dysfonctionnements –, et de donner au projet les meilleures chances de réussite.

6. À l'exception des essayistes.

Les différents types de dispositifs d'accueil

Sur les modes de rémunération pour chaque type d'intervention, cf. *Comment rémunérer les auteurs ?* et *Pourquoi et comment accueillir un auteur ?*⁷

1. L'AUTEUR EST ACCUEILLI ET RÉMUNÉRÉ POUR UNE INTERVENTION PONCTUELLE

Lecture ou performance : lecture en public par l'auteur d'une ou plusieurs de ses œuvres.

Lecture publique assortie d'une présentation orale : lecture en public par l'auteur d'une ou plusieurs de ses œuvres, suivie d'une discussion/présentation de son travail.

Rencontre publique (autour de l'œuvre) : rencontre-discussion avec l'auteur autour de son œuvre, d'un ouvrage en particulier ou d'une thématique abordée dans un ou plusieurs de ses livres.

Conférence : conférence sur une thématique proche de l'œuvre ou sur un domaine de compétence particulier de l'auteur, mais pas directement sur son œuvre.

Intervention (dans une table ronde, un débat) : participation à une table ronde sur une thématique en lien direct avec son œuvre, ou sur un domaine de compétence particulier de l'auteur (mais pas directement sur son œuvre).

Atelier d'écriture : atelier d'écriture en milieu scolaire, dans une bibliothèque ou une structure socioculturelle.

Jury littéraire, parrainage : participation à un jury de prix littéraire, parrainage d'une manifestation (festival, salon) ou d'un lieu (librairie, bibliothèque).

Animation littéraire : animation d'une rencontre littéraire.

Modération : animation d'un débat, d'une table ronde.

Signature/dédicace : signature par l'auteur de l'un de ses ouvrages en librairie, dans un festival ou un salon.

Dans la pratique, pour les signatures, l'auteur n'est pas toujours rémunéré. Ces activités, pour lesquelles aucune préparation n'est requise, sont considérées comme faisant partie de la promotion de son ouvrage.

7. Cf. Références bibliographiques, p. 44.

2. L'AUTEUR EST RÉMUNÉRÉ ET RÉSIDE DANS UN LIEU POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE

↳ **Présences courtes (entre deux jours et un mois) : séjours**

Le terme de **séjour** permet de qualifier des projets qui exigent la présence de l'auteur sur un territoire pour une durée trop courte pour que l'on puisse parler de résidence.

Séjour de création

Accueil d'un auteur pour un séjour dont la finalité est le travail de création. Il s'agit de lui offrir du temps pour son travail d'écriture. La durée minimale pour que ce projet prenne sens est d'un mois. Afin de faire connaître son travail, une ou deux lectures-rencontres (au maximum) peuvent être proposées.

OBJECTIFS : soutenir le travail artistique d'un auteur et participer à sa diffusion.

DURÉE : un mois minimum.

Séjour de diffusion territoriale

Accueil d'un auteur pour un travail de diffusion autour de son œuvre (lectures, rencontres, cartes blanches, expositions...). À la diffusion du travail de l'auteur peuvent être associées des actions de médiation et de sensibilisation (ateliers, interventions scolaires...).

OBJECTIFS : faire découvrir et diffuser le travail d'un auteur, sensibiliser de nouveaux publics à la littérature.

DURÉE : d'une semaine à un mois.

Séjour d'animation littéraire

Accueil d'un auteur pour un ensemble d'actions de médiation et d'animation littéraires (ateliers d'écriture, rencontres, conférences...).

Le projet s'appuie sur le travail littéraire de l'auteur et est coélaboré avec lui.

OBJECTIFS : mener un travail d'action culturelle, de sensibilisation à la littérature ou de développement local, autour de la présence et de l'œuvre d'un auteur.

DURÉE : d'une semaine à un mois.

Autres projets : atelier d'écriture ou de lecture, stages, workshop...

L'auteur est présent deux jours, une semaine ou un mois pour animer plusieurs séances d'atelier d'écriture ou de lecture, un stage, etc.

DURÉE : de deux jours à un mois.

↳ **Présences longues (entre deux mois et un an) : résidences**

Les résidences présentent de multiples intérêts :

- ↳ Elles rendent possible un travail de fond autour de la présence d'un artiste sur le territoire, un soutien à la création artistique et à la médiation autour de la littérature.
- ↳ Elles permettent de conjuguer plusieurs registres d'actions et d'objectifs selon des combinaisons très diverses, d'effectuer un travail partenarial, d'inventer et d'expérimenter de nouveaux dispositifs, etc.
- ↳ Elles présentent une souplesse et une adaptabilité aux contextes.

Afin d'éviter les incompréhensions, de conserver aux résidences leur dimension d'excellence et, tout simplement, de s'y retrouver, il est nécessaire de circonscrire le terme et de le qualifier.

Que nomme-t-on résidence et quels sont les différents types de résidences ? Ce sont des dispositifs qui reposent sur la présence d'un auteur sur un territoire, pour une durée comprise entre deux mois et un an. Celui-ci est accueilli par une structure organisatrice avec laquelle un projet, articulé autour de son travail de création, est coélaboré. Il est hébergé et rémunéré le temps projet, le plus souvent par la structure accueillante⁸.

Résidences de création

La finalité est le travail de création, le projet artistique de l'auteur. Il s'agit de lui donner les moyens et les conditions pour poursuivre son travail de création littéraire. Sa présence sur le territoire peut aussi être l'occasion de proposer quelques rencontres avec les publics autour de son œuvre.

DURÉE : de deux mois à un an.

Résidences à projet artistique et culturel

Elles reposent sur un double projet : le projet artistique de l'auteur, qui constitue l'axe principal de la résidence, et le projet culturel de la structure (actions culturelles et animations littéraires à partir du travail artistique de l'auteur). Une répartition du temps, qui permette de préserver le travail de

création et de réserver des moments consacrés aux actions de médiation et de sensibilisation, est nécessaire.

(Cf. Le déroulement du projet et la gestion du temps, p. 33).

DURÉE : de deux mois à un an.

Ces deux types de résidences peuvent être assortis d'une commande d'écriture. En accord avec l'auteur et en cohérence avec son travail littéraire, une commande d'écriture peut lui être passée, dans le respect de certaines conditions (souplesse, cohérence avec le travail de l'artiste, adaptations possibles...).

Ces deux types de résidences peuvent prendre la forme de :

Résidences fractionnées

L'auteur est présent deux fois un mois en discontinu ou une à deux semaines par mois pendant quelques mois. Le fractionnement permet d'adapter le projet aux contraintes de l'auteur et du lieu, de l'accorder à un calendrier spécifique, de développer un compagnonnage sur le long terme ou de travailler dans la durée avec les publics.

Conditions à respecter :

- ↳ présence de l'auteur une semaine par mois minimum,
- ↳ somme des présences équivalente à un temps effectif de deux mois minimum.

Résidences itinérantes

En lien avec un projet de territoire ou une thématique spécifique, une itinérance de l'auteur entre plusieurs sites peut être envisagée. Attention toutefois à ne pas multiplier les lieux,

à conserver un temps de présence suffisant dans chacun d'eux (un mois) et à assurer une bonne coordination entre eux (réfèrent unique).

Résidences croisées

Accueil en résidence d'un auteur étranger ou issu d'une autre région de France, et accueil par le pays ou par la région en question d'un auteur issu de la structure ou collectivité organisatrice.

Résidences partagées

Résidences mono ou pluridisciplinaires, associant plusieurs auteurs ou bien des auteurs et des artistes d'une autre discipline artistique.

3. L'AUTEUR EST RÉMUNÉRÉ POUR UN PROJET MAIS NE RÉSIDE PAS SUR PLACE

Certains projets n'impliquent pas de réelle présence de l'auteur sur le territoire et/ou ne prennent pas en compte la dimension de création artistique :

Auteur associé

L'auteur vient dans la structure qui l'accueille, de façon ponctuelle (de quelques heures à une ou deux journées par semaine ou par mois) sur une période allant de quelques mois à une ou plusieurs années, mais il ne réside pas sur place. Il est invité à « s'associer aux activités du lieu », à mener des ateliers ou des rencontres, à participer au projet culturel de la structure et à présenter son travail à l'occasion de soirées publiques, etc. Parfois, que ce soit de sa propre

initiative ou à la demande de la structure organisatrice, il réalise également un travail de création artistique.

Commande de texte/d'écriture

L'auteur est rémunéré pour l'écriture d'un texte, dans le cadre d'une commande passée par une structure ou par une collectivité. Dans le cas d'une commande liée à telle ou telle composante d'un territoire, il peut être amené à y séjourner occasionnellement.

Présence numérique

La présence numérique est de plus en plus manifeste et nécessaire pour les auteurs, et l'on commence à voir apparaître des résidences numériques, où l'artiste est présent (quasi) exclusivement sur le web. Elle peut se combiner avec une présence réelle, notamment en résidence, en lui offrant une nouvelle dimension, une visibilité et en donnant à voir le processus de création (travaux en cours, notes préparatoires, documents, etc.).

8. Autre cas fréquent : l'auteur est hébergé par la structure et est rémunéré par un autre partenaire, par exemple le Centre national du livre (CNL), par le biais des crédits de résidence.

LE CONTEXTE ET LA PRÉPARATION DU PROJET

L'élaboration du projet

Organiser un projet d'accueil d'auteur ou une résidence nécessite d'appréhender et de conjuguer de multiples paramètres (missions, intentions, objectifs, etc.) et moyens (humains, financiers, temporels, etc.).

La définition du projet, en fonction des objectifs que l'on se donne et en cohérence avec le projet global de la structure, constitue la première phase, qui déterminera à la fois la nature du dispositif d'accueil et ses modalités de mise en œuvre.

1. LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

L'expertise préalable

Cette démarche, préalable à l'élaboration du projet, consiste à prendre en compte et à analyser l'ensemble des paramètres qui auront une incidence sur la construction et sur la nature de celui-ci : le contexte territorial (du point de vue économique, social, culturel, politique) et ses acteurs (publics, partenaires potentiels), le contexte temporel, etc.

On pourra, pour ce faire, s'appuyer en premier lieu sur les Directions régionales des affaires culturelles (Drac), les Structures régionales pour le livre (SRL), les directions de la culture des collectivités, qui apporteront une aide précieuse.

La définition des objectifs

La mise en œuvre de tels projets requiert une grande rigueur dans la définition des objectifs. Ceux-ci devront cependant pouvoir évoluer et être adaptés en fonction du déroulement des événements.

Il existe de multiples objectifs artistiques possibles :

- ↳ soutenir la création littéraire,
- ↳ promouvoir la littérature contemporaine, par le biais de la présence d'un auteur,
- ↳ faire découvrir un auteur,
- ↳ lui donner les conditions pour travailler sur son œuvre,
- ↳ passer commande d'une œuvre en lien avec un territoire ou un événement,
- ↳ etc.

Les objectifs culturels sont également nombreux et variés :

- ↳ faire un travail de médiation autour de la littérature auprès des habitants d'un territoire,
- ↳ toucher des publics éloignés de la littérature,
- ↳ contribuer au développement de la lecture,
- ↳ faire un travail de fond auprès des publics en amont ou en aval d'une manifestation littéraire,
- ↳ démythifier (l'image de) l'auteur et la création,
- ↳ etc.

Le choix des objectifs permet d'élaborer le projet artistique et culturel :

Le **projet artistique** se fonde sur l'œuvre et sur le travail de création littéraire.

Il comprend l'ensemble des choix artistiques opérés par la structure organisatrice : objectifs retenus, genres littéraires ou courants esthétiques privilégiés, existence d'une commande d'écriture ou liberté laissée à l'artiste, etc.

Le **projet culturel** est complémentaire du projet artistique : il s'appuie sur lui, l'englobe et le prolonge.

Il se compose de l'ensemble des animations littéraires et des actions de médiation qui, en lien étroit avec l'auteur et en s'appuyant sur son travail, vont contribuer à familiariser le public et les populations d'un territoire à la création littéraire, à leur donner les clefs pour mieux appréhender les œuvres et le processus de création.

Définir et formuler le projet par écrit amène à :

- ↳ l'énoncer de façon claire et structurée,
- ↳ adopter une méthodologie de travail,
- ↳ choisir le dispositif adapté,
- ↳ définir déterminer les moyens à mettre en œuvre,
- ↳ solliciter le soutien des partenaires,
- ↳ mesurer les contraintes,
- ↳ élaborer les critères d'évaluation,
- ↳ opérer des choix, en termes de lieu, de durée, de partenaires, voire de types d'auteurs.

Cette phase d'élaboration et de rédaction du projet fera gagner un temps précieux et évitera les tâtonnements, le coup par coup.

Ce travail permettra également de produire un texte qui pourra servir de base à la rédaction de la convention, du dossier d'appel à candidature, des dossiers de demandes de subventions, d'une charte, de documents de communication, etc.

2. L'ESPACE DU PROJET

Les projets d'accueil d'auteurs ne sauraient être isolés du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Ils se construisent sur (et en lien avec) des territoires, qui ont chacun leurs spécificités, leurs acteurs, leur offre culturelle... Les définir et les mettre en œuvre nécessite de prendre en compte ces multiples dimensions territoriales : acteurs culturels, partenaires potentiels, géographie, économie, population, histoire...

Les résidences : ancrage et mobilité

Les résidences sont les projets qui manifestent au plus haut point la présence des artistes, qui permettent un véritable échange entre l'auteur, le territoire et ses acteurs.

Elles mettent en jeu un double rapport au territoire :

- ↳ un ancrage et une immersion de l'auteur, qui peuvent être renforcés ou contraints par une commande de texte ou par un projet culturel ;
- ↳ une mobilité de l'artiste, qui génère un dépaysement et peut stimuler la création ou se révéler déstabilisant pour l'auteur (éloignement des siens, perte de repères). La structure organisatrice devra donc prendre en compte ce risque et prêter une attention particulière aux conditions d'accueil et d'accompagnement.

Se pose également la question de la distance entre le lieu de vie de l'auteur et la structure d'accueil, qui doit permettre un véritable dépaysement. Si celui-ci n'est pas exclusivement géographique, mais peut aussi être social ou culturel, il est néanmoins recommandé d'orienter le choix vers des auteurs issus d'une autre région ou à tout le moins d'un autre département.

Les accueils ponctuels

Pour les accueils ponctuels, la question spatiale joue pour l'auteur à un degré moindre, voire infime. L'organisateur devra, en revanche, avoir une bonne connaissance du territoire, afin que le projet irrigue l'espace dans lequel il se déploie et s'en nourrisse.

3. LE TEMPS DU PROJET

Dans la mise en œuvre de dispositifs d'accueil d'auteurs, le temps occupe une place centrale : temps nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre, temps de présence de l'auteur, temps requis pour l'évaluation... Les résidences, quant à elles, génèrent une temporalité singulière pour l'auteur accueilli : une parenthèse temporelle, un temps dégagé des contraintes de la vie quotidienne, pour poursuivre un travail de création, découvrir une région, rencontrer ses habitants...

La période

Le choix de la période et des dates de la résidence est crucial. Il se définit en fonction de la nature du projet et de ses objectifs, en tenant compte du contexte temporel (calendriers du territoire, des publics et des partenaires).

Pour les **rencontres ponctuelles**, le choix du moment est également déterminant. Il suppose de bien connaître les rythmes (quotidiens et hebdomadaires) des publics pressentis.

La durée

Pour les résidences, il faut respecter une durée suffisante afin que l'auteur bénéficie du temps nécessaire pour développer un travail de création, découvrir un territoire et, le cas échéant, participer à des animations littéraires...

Une fourchette raisonnable : entre deux mois et un an⁹. En deçà ou au-delà, pour pertinents qu'ils soient, les projets sont d'une autre nature : séjour ou artiste associé.

Pour les **projets ponctuels**, il faut évaluer et doser la durée : ni trop longue, au risque que cela se dilue et que le public se lasse, ni trop courte, au risque de devoir précipiter le programme. On veillera à l'indiquer préalablement au public.

Évaluer et accorder les temporalités

Dès la phase préparatoire, il est nécessaire d'appréhender les temps requis pour la préparation du projet, les demandes de subventions, le choix de l'artiste... Il faut également prendre en compte et accorder les calendriers des différents acteurs, afin de trouver une temporalité commune.

Le rétroplanning et le planning constituent pour cela de précieux outils.

(Cf. **Élaborer un rétroplanning**, p. 25 et **Fiches pratiques**, p. 44).

9. Les résidences d'un an sont très rares, principalement pour des raisons financières. La durée moyenne des résidences en France se situe autour de deux mois.

4. COMMENT CHOISIR UN AUTEUR ?

Au moment d'aborder la question du choix de l'auteur, il est essentiel d'avoir ceci à l'esprit : un auteur est avant tout l'auteur d'une œuvre. On le choisit donc, en premier lieu, parce que l'on porte un intérêt à son travail littéraire.

En fonction du type de projet pour lequel il est pressenti, il faudra, en second lieu, prendre en compte sa capacité à rencontrer les publics, ses compétences (lecture à haute voix, animation d'ateliers, etc.) et ses connaissances (littéraires, artistiques, etc.).

Enfin, en fonction de la nature du projet, la dimension humaine peut être primordiale.

Comment procéder ?

Il s'agit donc avant tout de commencer par lire des livres, être curieux et attentif... Puis lire la presse spécialisée, fureter sur Internet, se déplacer pour rencontrer les auteurs, les entendre lire ou parler de leur travail. Enfin on pourra demander conseil aux professionnels (libraires, bibliothécaires, chargés de mission vie littéraire des SRL, etc.), qui sont des ressources précieuses. Un comité de pilotage ou un conseil artistique pourra également être créé.

Quels critères appliquer ?

On veillera à prendre en compte :

- ↳ la qualité de l'œuvre et l'intérêt personnel qu'on lui porte,
- ↳ l'intérêt de l'auteur pour la structure et pour la qualité de son projet,
- ↳ sa capacité à intervenir en public et auprès des publics,
- ↳ ses qualités humaines,
- ↳ etc.

Quelles modalités de sélection ?

Plusieurs possibilités se présentent pour informer et contacter les auteurs :

- ↳ lancer un appel à candidature,
- ↳ effectuer le choix à partir de candidatures spontanées,
- ↳ rechercher et contacter soi-même les auteurs.

Cela étant dit, notons que nombre de projets naissent du hasard de la rencontre entre un auteur et un lieu, d'un désir commun de partager une aventure artistique et culturelle. Avant de mettre en œuvre une première résidence, inviter des auteurs pour des projets plus légers peut être une façon de se familiariser avec l'accueil d'auteurs, de les écouter, de les rencontrer... et de donner un coup de pouce au hasard.

5. LA STRUCTURE ET LES FONCTIONS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Dans la plupart des cas, le projet d'accueil d'auteur est porté par une structure organisatrice (association, collectivité, établissement scolaire, etc.), qui en est à l'initiative.

Les moyens humains mis en œuvre ainsi que la répartition des tâches varient selon la taille et la forme juridique du porteur de projet, mais également selon la nature et l'ampleur de ce dernier.

Ainsi, les fonctions nécessaires à l'organisation d'un tel projet peuvent être assumées par une seule personne ou réparties entre plusieurs (salariés, bénévoles, personnels mis à disposition par la collectivité, prestataires extérieurs).

La direction

La direction du projet – qu'elle soit assurée par le directeur, le responsable de la programmation artistique, le référent ou le président de l'association – élabore celui-ci, définit les moyens nécessaires, les met en œuvre, répartit les tâches entre les personnes impliquées, assure la coordination générale et veille à l'atteinte des objectifs fixés.

La programmation artistique et culturelle

Il s'agit de procéder au choix de l'auteur, d'élaborer et de définir le projet culturel et artistique, puis de le mettre en œuvre en collaboration avec ce dernier, l'équipe et les partenaires.

La médiation

Le travail de médiation consiste à faire le lien entre l'auteur, son travail de création et les populations ou publics visés, par le biais d'actions élaborées en concertation avec l'artiste et les partenaires opérationnels.

L'administration et le secrétariat

La préparation et gestion des budgets, des dossiers de demandes de subventions et des contrats, le suivi de la rémunération des artistes et des salariés, la réalisation du bilan financier de l'action sont les tâches qui assurent au projet son armature administrative et comptable.

Le suivi technique et logistique

Une bonne préparation et une bonne organisation technique contribuent à la qualité de la prestation artistique. Un auteur qui intervient dans de bonnes conditions aura d'autant plus le désir de réussir sa prestation. Il est donc indispensable d'échanger avec lui en amont afin de connaître ses besoins spécifiques et il sera précieux d'établir pour chaque manifestation une fiche technique. (Cf. Fiches pratiques, p. 44).

La communication et les relations presse

Il s'agit de définir une stratégie de communication, d'élaborer un dossier de presse et des documents de communication, d'assurer le contact avec la presse et de s'assurer que l'information circule afin de se donner les meilleures chances de toucher le public visé. Une communication institutionnelle auprès des partenaires, des élus, des lieux spécialisés, etc., est également nécessaire.

L'accueil

Un bon accueil de l'auteur, des professionnels, de la presse et du public est indispensable et contribue à la reconnaissance du projet... et, par-delà, à celle de la structure organisatrice. Même si l'accueil du public, des artistes ou des partenaires est la fonction spécifique de telle ou telle personne, il est important d'impliquer et de sensibiliser l'ensemble de l'équipe à cette tâche.

Le référent aura pour principale fonction d'être l'interlocuteur privilégié de l'auteur et de l'ensemble des personnes concernées par la préparation et par la mise en œuvre du projet. (Cf. Le référent, p. 37).

6. LES PARTENARIATS

On distingue deux types de partenaires :

Les partenariats institutionnels

Ce sont la plupart du temps les principaux financeurs. Ils soutiendront d'autant mieux l'action qu'ils seront en accord sur ses objectifs et que ceux-ci seront cohérents avec leurs propres missions. Il est donc important, avant de les solliciter, de bien se renseigner sur celles-ci et sur les dispositifs de financements existants. Les rencontrer dès la phase d'élaboration du projet permet de leur en présenter les intentions, les grandes lignes et les questions, mais aussi de recueillir leurs avis et conseils.

Les SRL sont également des partenaires précieux : elles constituent des lieux ressources indispensables et peuvent apporter une « caution » au projet, qui facilitera l'implication d'autres partenaires.

Les partenariats opérationnels

Un dispositif d'accueil d'auteur peut difficilement être mis en œuvre de façon totalement autonome par une structure... Il est bien plus judicieux de le concevoir en partenariat avec les acteurs de l'écosystème du livre, culturels et associatifs, du territoire concerné.

Structures culturelles, librairies, médiathèques, associations, établissements scolaires, centres sociaux, établissements pénitentiaires, offices du tourisme, commerces... Tous les partenariats peuvent être envisagés, en fonction de la nature et des spécificités du projet.

Collaborer avec les partenaires opérationnels requiert donc une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs, afin de pouvoir les choisir de façon pertinente et de le faire en étant reconnu et identifié.

Ces partenaires peuvent également être des relais précieux pour entrer en contact avec certains habitants, certains publics ou pour développer certaines actions. Un travail de médiation préalable est souvent nécessaire, afin de leur faciliter l'accès au projet, à l'artiste accueilli... Mieux et plus tôt ils seront informés et associés, plus le partenariat sera fructueux.

7. LES PUBLICS

Le « public » n'a pas d'existence propre, en dehors de sa relation à l'œuvre ou à l'auteur, dans le moment de la rencontre. Il n'existe qu'à un moment donné, dans une circonstance précise, n'est public que parce qu'il est public de quelque chose.

Second point important : La question des publics se pose souvent, de prime abord, en termes quantitatifs, du fait notamment du souci de l'organisateur de savoir s'il y aura du monde à assister ou à participer au projet. Si cette préoccupation est légitime, la rencontre avec l'artiste et l'œuvre ne saurait être menée de façon pertinente dans cet unique but. On veillera donc à privilégier la qualité de la proposition artistique et de l'échange.

Les types de publics

Les publics les plus fréquemment associés aux projets de rencontres d'auteurs sont les scolaires, les usagers des bibliothèques, des lieux sociaux et associations... Rien n'interdit cependant de contacter entreprises¹⁰ ou clubs sportifs, ni de songer aux publics potentiels que représentent les habitants d'un quartier ou d'une ville qui ne sont adhérents à aucun des lieux évoqués ci-dessus.

Médiation

Les projets d'accueil d'auteurs permettent d'inventer et de mettre en œuvre des dispositifs de médiation adaptés au territoire, aux publics visés. Un travail de préparation en amont, auprès des partenaires, groupes ou populations concernés, l'inscription de la rencontre dans un projet pérenne (cycle de rencontres, projet d'animation littéraire dont elle constitue un temps fort, etc.), un suivi en aval... c'est la cohérence, l'originalité et la qualité du projet qui sauront « créer » un public et le fidéliser.

10. Par le biais des comités d'entreprise, notamment.

QUELQUES OUTILS ET ASPECTS PRATIQUES

1. ÉLABORER UN RÉTROPLANNING

Le rétroplanning permet de lister l'ensemble des tâches, des échéances et des points à envisager pour la préparation et la mise en œuvre du projet, puis de les répartir, afin de gérer au mieux l'emploi du temps des personnes concernées et de ne rien omettre.

La singularité de chaque projet, la spécificité du contexte spatial et temporel dans lequel il se déroule rendent impossible la réalisation d'un rétroplanning type ; c'est pourquoi nous proposons une trame qui aidera chacun à concevoir le sien. (Cf. *Fiches pratiques*, p. 44).

Il se base sur l'organisation de résidences, qui sont, par leur durée, par leur ampleur et par le temps de préparation nécessaire, les projets les plus chronophages.

Chaque résidence s'anticipe, dans l'idéal, un an à l'avance : une année entre le choix du projet artistique et culturel, le choix du thème, la démarche de recherche d'un auteur, etc., et le début de la résidence est un délai correct. Il faut en effet tenir compte des disponibilités des auteurs et des partenaires, mais aussi des commissions d'attribution des financements et des délais de réponse.

Pour une première résidence, il faut compter environ un an et demi de préparation compte tenu, notamment, du temps supplémentaire nécessaire à l'étude préalable, à l'élaboration du projet, à la recherche de financements, à la mise en place des partenariats, etc.

Pour des **projets plus légers**, il faut également élaborer un rétroplanning, à partir de celui que nous proposons, en adaptant les tâches et les durées nécessaires à leur nature et à leur ampleur.

2. ÉTABLIR UN BUDGET

Organiser un projet d'accueil d'auteur implique de travailler dans un contexte budgétaire incertain : de nombreux paramètres financiers sont inconnus ou approximatifs lors de la phase préparatoire et durant une partie du déroulement du projet. Il faut donc partir d'estimations et d'hypothèses, en restant prudent afin de ne pas risquer de courir au déficit. Il est pour cela indispensable de se doter d'outils de gestion et de communication auprès des partenaires : un budget prévisionnel et un plan de trésorerie.

Le budget prévisionnel

L'élaboration du budget prévisionnel, en parallèle et en cohérence avec le projet, dont il est la traduction comptable, est un élément déterminant de la phase préparatoire. Il s'agit de construire un budget réaliste en tentant d'anticiper au mieux et de chiffrer tous les postes nécessaires à la mise en œuvre du projet et leurs financements (assurés et hypothétiques). Tout budget doit être sincère et équilibré et pouvoir être adapté aux imprévus (recettes et subventions inférieures aux estimations, surcoûts, etc.). Enfin, le budget constitue un outil de négociation auprès des différents partenaires sollicités pour le financement du projet.

Il n'existe pas de norme ou d'exigence concernant la présentation d'un budget prévisionnel, excepté pour certains partenaires institutionnels qui imposent un formulaire ou un dossier type.

Deux possibilités de présentation sont fréquemment utilisées :

↳ Le budget comptable, qui distingue les charges et les produits par nature (salaires, assurances, déplacements, etc.).

Cette présentation est idéale pour les dossiers de demandes de subventions et pour les partenaires institutionnels.

↳ Le budget analytique, qui distingue les charges et les produits par destination ou par secteur d'activité (soirée d'inauguration, ateliers scolaires, fonctionnement, etc.).

Cette présentation est très pratique pour travailler en interne et avec les partenaires opérationnels.

Modèles de budgets :
cf. **Fiches pratiques, p. 44.**

Principaux postes budgétaires à prendre en compte pour évaluer le coût d'une résidence¹¹ :

- ↳ salaire d'un chargé de mission,
- ↳ rémunération de l'auteur,
- ↳ hébergement de l'auteur,
- ↳ transport domicile/ résidence et déplacements liés aux interventions,
- ↳ restauration de l'auteur (si elle n'est pas comprise dans la bourse de résidence),
- ↳ organisation de rencontres : rémunération, transport, hébergement et restauration des auteurs et intervenants ; location de matériel son et lumière, de mobilier ; salaires des techniciens, boissons...,
- ↳ communication : création des documents, impression et diffusion,
- ↳ édition (par exemple si une commande de texte donne lieu à publication),
- ↳ achat de documentation et de livres de l'auteur,
- ↳ achat de petit matériel (ateliers, expositions, etc.) et fournitures administratives,
- ↳ fluides (eau, électricité, etc.),
- ↳ affranchissement et téléphone,
- ↳ assurances,
- ↳ interprétariat pour les auteurs étrangers.

À partir d'une liste exhaustive, on pourra envisager ce que l'on peut apporter soi-même et ce que l'on doit solliciter auprès des partenaires opérationnels et institutionnels (mise à disposition d'un logement, prêt de matériel, prise en charge de la rémunération de l'auteur, etc.).

Après la manifestation, il faudra produire le budget réalisé de l'action, à joindre au bilan d'activité, pour les partenaires institutionnels.

Le plan de trésorerie

Le décalage entre l'encaissement des recettes et la nécessité de s'acquitter des frais de fonctionnement est un problème fréquent. Bien souvent, le projet démarre avant que certaines subventions ne soient versées, ce qui peut occasionner des difficultés de trésorerie. Un plan de trésorerie permet d'anticiper cela. Il consiste à évaluer les dépenses que l'on va faire et les recettes qu'on va obtenir mois après mois, afin de voir si l'on a toujours suffisamment de trésorerie pour faire face aux dépenses nécessaires.

11. Ce qui est présenté ici est une situation idéale. Il est bien évident que toutes les structures organisant une résidence n'ont, par exemple, pas la possibilité de salarier une personne référente à plein temps pendant la durée du projet.

3. QUELS SONT LES FINANCEMENTS POSSIBLES ?

Parallèlement à la définition du projet et à l'estimation des moyens à mettre en œuvre pour le mener à bien, il est important d'identifier les sources possibles de financements¹² :

Les recettes propres

Elles sont faibles pour les projets dont il est ici question : billetterie des soirées, ventes de boissons, refacturation d'interventions de l'auteur et vente de livres représentent l'essentiel des recettes possibles.

Les financements publics

Les subventions publiques constituent la principale source de financements de ce type de projets. Potentiellement nombreuses, elles sont assorties de critères qu'il est préférable de connaître, afin d'éviter de perdre du temps en vaines démarches.

↳ Les collectivités locales

Si le projet a un ancrage local, il est possible de solliciter la commune et la communauté de communes, qui pourront apporter un soutien sous différentes formes : aide à la structure d'accueil ou au projet, prise en charge de la rémunération de l'auteur, mais aussi prêt de logement, de matériel son, appuis logistiques, etc.

↳ Le conseil général

Il peut intervenir si le projet a un rayonnement départemental, mais également dans un souci d'aménagement culturel du territoire ou pour des actions en lien avec ses missions ou publics prioritaires.

↳ Le conseil régional

Il soutient des projets d'envergure régionale, voire nationale ou internationale, mais peut aussi accompagner des projets plus modestes, dans le cadre de la politique d'aménagement culturel du territoire.

↳ La Drac

Elle peut financer les résidences et les projets d'accueil d'auteurs au titre d'aide au projet (la rémunération de l'auteur et les coûts de fonctionnement peuvent être pris en compte dans l'assiette de subvention).

↳ Le CNL

Il apporte son soutien aux manifestations d'envergure nationale, ainsi qu'aux résidences, par le biais de crédits de résidences (il ne subventionne pas les rencontres ponctuelles). Il est nécessaire de prendre contact avec le conseiller livre et lecture de la Drac et de lui remettre une copie du dossier : c'est lui qui transmettra son avis sur le projet au CNL.

12. Notons que la plupart des projets ont plusieurs sources de financements : les aides publiques sont cumulables et bien souvent complémentaires.

↳ L'Europe

La culture est un des champs possibles d'intervention de l'Union européenne, de manière cependant limitée. Toutefois, son soutien ne se résume pas aux seuls programmes spécifiques à la culture : d'autres dispositifs peuvent contribuer à financer les activités culturelles.

↳ Autres dispositifs de financements publics

En fonction des populations auxquelles s'adresse le projet ou des territoires sur lesquels il rayonne, il sera possible de bénéficier d'aides liées à des dispositifs spécifiques. Par exemple, le Cucs, pour des actions menées sur des territoires politique de la ville.

Les aides privées (mécénat et parrainage)

Elles sont encore peu fréquentes pour les projets dont nous traitons dans ce guide. Elles sont cependant potentiellement nombreuses et peuvent donner lieu, pour les donateurs, à des avantages fiscaux. Elles peuvent prendre d'autres formes que le seul apport financier : mise à disposition d'un appartement, d'une maison, soutien technique et logistique, prêt de matériel, espaces publicitaires...

La demande de subvention

Déposer une demande de subvention nécessite de constituer un dossier (soit un dossier type, soit à constituer soi-même) rassemblant les documents destinés à présenter le projet : une lettre motivée, un texte de présentation du projet et un budget prévisionnel.

Une rencontre avec les chargés du livre ou de la culture des instances concernées permettra de leur présenter le projet de vive voix et de bénéficier de leurs conseils. Cela évitera de perdre du temps en demandes irrecevables et aidera à préparer efficacement le dossier en mettant l'accent sur les aspects du projet qui répondent aux missions des partenaires sollicités.

Il n'existe pas de date unique de dépôt des dossiers, il faut donc bien se renseigner et intégrer les dates limites dans le **retroplanning**. La plupart du temps, cependant, ils sont à déposer entre fin septembre et début décembre pour un projet prévu l'année suivante.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Une fois effectué le choix de l'auteur, il est indispensable¹³, pour une résidence ou un projet au long cours, que celui-ci se rende sur place pour rencontrer l'équipe, visiter le lieu d'accueil, etc., avant que ne soit définitivement arrêté un engagement réciproque. Cette venue sera mise à profit pour coconstruire le projet, qui sera ensuite formalisé par la convention.

La **convention** est avant tout la traduction et la formalisation d'un projet commun. Sa rédaction offre l'occasion d'aborder l'ensemble des questions liées à la mise en œuvre du projet, de consigner par écrit les engagements de chacune des parties, afin d'éviter non-dits et malentendus. Une fois signée, elle vaut contrat, au sens d'un accord passé entre les deux parties, et a une valeur légale.

Attention, cependant, à conserver de la souplesse, à se laisser la possibilité d'apporter des aménagements... La convention ne doit pas être un carcan, un contrat figé mais un outil de dialogue en bonne intelligence.

Pour les **rencontres ponctuelles**, la convention d'accueil ne formalise pas toutes les dimensions du projet ; elle se borne généralement à définir l'objet (nature de l'intervention demandée à l'auteur) et les aspects administratifs, organisationnels et financiers (date et lieu, transport, hébergement, restauration et rémunération).

Le chapitre qui suit reprend point par point les différents articles de la convention de résidence, suivant le modèle proposé dans les Fiches pratiques.

(Cf. p. 44.)

13. Sauf impossibilité liée, par exemple, à la distance pour les auteurs étrangers.

La définition du projet artistique et culturel avec l'auteur

Le projet artistique et culturel de la résidence, élaboré par la structure et l'auteur, sera énoncé en tête de la convention.

Le projet artistique

Les résidences ont pour finalité principale d'offrir à l'artiste des conditions favorables à la création, de lui donner les moyens d'amorcer, de poursuivre ou d'achever son projet littéraire. Selon le type de résidence, ce travail de création est plus ou moins libre ou contraint. Le projet artistique se bâtit donc à partir du travail de création littéraire de l'auteur accueilli, en concertation avec celui-ci.

Le projet culturel

Autour de la présence de l'auteur en création sur un territoire, les résidences permettent de développer un certain nombre d'actions de médiation et de sensibilisation en direction des populations. Elles sont élaborées conjointement avec l'auteur, en fonction de ses désirs et compétences, et en lien étroit avec son travail artistique.

Pour les **interventions ponctuelles**, de même, le projet s'articule autour de l'œuvre et du travail artistique de l'auteur.

La place de l'auteur dans le projet culturel de la structure

L'auteur peut être partie prenante d'un projet d'action culturelle ou de médiation autour de son œuvre. Il apporte ses connaissances littéraires et ses compétences en matière d'animation d'ateliers... Cependant, quelle que soit son aptitude à le faire, il ne peut, dans le même temps, être chargé des aspects organisationnels. Il ne peut et ne doit occuper à la fois les fonctions d'artiste et de médiateur. Il doit donc impérativement être accompagné par un médiateur ou référent de la structure, qui prend en charge les questions de coordination, de relation au groupe, éventuellement de discipline, et qui a en amont préparé la rencontre.

Un projet d'accueil d'auteur instaure une relation à trois entre celui-ci, les publics et la structure organisatrice. La présence de cette dernière est une condition sine qua non à son bon déroulement. Elle est ainsi indispensable lors des interventions de l'auteur, afin de garantir leur bon déroulement, de le préserver de demandes trop envahissantes, d'assurer le suivi, etc.

Le déroulement du projet et la gestion du temps

Si le problème de la gestion du temps se pose peu dans le cas des résidences de création – la (quasi-) totalité du temps étant réservée au travail de artistique de l'auteur –, il se pose de manière aiguë dans le cadre des résidences à projet artistique et culturel.

Quelle répartition adopter entre le travail de création et les animations littéraires ?

La circulaire relative aux revenus des auteurs¹⁴ pose comme condition, pour qu'une résidence puisse être rémunérée en revenus artistiques, que « *le temps consacré à la conception ou à la réalisation de l'œuvre [soit] égal ou supérieur à 70 % du temps total de la résidence* ».

Cet équilibre pose un cadre qui respecte et affirme l'objectif premier d'une résidence : soutenir le travail artistique de l'auteur. On veillera donc à respecter ce ratio, en prenant en compte le temps nécessaire aux déplacements et à la préparation des rencontres.

Il faut également envisager avec l'auteur la nature, le nombre et la répartition des animations littéraires dans la journée (deux tiers maximum), dans la semaine (un jour et demi ou deux jours maximum) ou dans le mois, en fonction de ses habitudes de travail, des contraintes du lieu et des partenaires.

La réalisation d'un **planning** peut être un excellent moyen de le faire. Cela permettra de lister¹⁵ avec lui l'ensemble des actions et de les visualiser. Ce planning doit rester souple et pouvoir évoluer au fil du projet. Il constitue, de plus, un bon outil pour communiquer avec les partenaires et les collègues impliqués dans l'organisation. (Cf. **Fiches pratiques**, p. 44).

Pour les **interventions ponctuelles**, on veillera à établir une juste répartition entre les interventions de l'auteur et du public et/ou entre les différents intervenants, à construire le déroulement de la rencontre avec le (ou les) intervenant(s) et à leur réserver un temps de préparation, de répétition et de concentration.

14. Cf. *Références bibliographiques*, p. 44.

15. La circulaire l'impose également pour qu'une résidence puisse être rémunérée en revenus artistiques.

Pourquoi et comment rémunérer l'auteur ?

Les lectures, ateliers, conférences ou résidences nécessitent un travail important, qui demande aux auteurs du temps (préparation, déplacement), de la concentration, de l'énergie et de la disponibilité. Ces activités représentent, de plus, pour nombre d'entre eux un revenu indispensable ; c'est pourquoi il est absolument nécessaire de les rémunérer pour ces interventions¹⁶.

Quels sont les montants pratiqués ?

Il n'existe ni barèmes de référence, ni loi, ni norme régissant les montants de rémunération. Ils sont donc le fruit d'une négociation avec l'auteur¹⁷... Il est cependant possible de se renseigner sur les tarifs couramment pratiqués et de consulter les grilles proposées, afin d'obtenir une base indicative¹⁸.

Quand intervient le règlement ?

Les pratiques sont variées et, si la loi impose un délai maximum, il faut avoir à l'esprit que, la plupart du temps, les auteurs ont besoin de cet argent pour vivre et n'ont pas la trésorerie suffisante pour pouvoir se permettre d'attendre avant d'être rémunérés. Le plus tôt sera donc le mieux.

Quelles sont les modalités de rémunération des auteurs ?

- ↳ **droits d'auteur ou revenus artistiques**, pour les lectures publiques de leurs œuvres par les auteurs (assorties ou non d'une présentation orale ou écrite), les présentations orales ou écrites de leurs œuvres (pour les illustrateurs), les bourses de création, de recherche et de production, les crédits de résidence (sous certaines conditions) ;
- ↳ **droits d'auteur au titre des activités accessoires**, pour les rencontres publiques et débats en lien direct avec l'œuvre de l'auteur et pour les ateliers d'écriture (dans la limite admise de trois ou cinq ateliers par an) ;
- ↳ **salarial** ;
- ↳ **régime des travailleurs indépendants**.

Pour toute information sur les modalités de rémunération et sur le régime social des auteurs, cf. *Comment rémunérer les auteurs ?*¹⁹ Pour ce qui concerne les auteurs étrangers, cf. *Fiches pratiques*, p. 44.

16. À l'exception peut-être des signatures en librairies ou dans les salons ; cf. L'auteur est accueilli et rémunéré pour une intervention ponctuelle, p. 10.

17. À moins que la structure ne dispose d'une grille de tarifs fixes pour chaque type d'interventions.

18. Cf. notamment les barèmes proposés par la Charte des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse.

19. Cf. Références bibliographiques, p. 44.

L'hébergement, le lieu de la rencontre, l'accueil

Le lieu d'hébergement (séjours et résidences)

L'hébergement de l'auteur doit offrir les conditions propices à la création et au confort de la vie quotidienne. Il est essentiel qu'il puisse s'y sentir à l'aise pour vivre et travailler²⁰.

Quelques recommandations :

- ↳ Il se situe, si possible, à proximité (accessible à pied, à vélo, en transports en commun) de commerces, de lieux culturels, etc.²¹.
- ↳ Il doit posséder l'équipement nécessaire (de quoi cuisiner, connexion Internet, télévision, radio-CD, linge de maison, etc.).
- ↳ Il convient de définir ce qui est à la charge de la structure d'accueil et ce qui incombe au résident (fluides, télécommunications, etc.).
- ↳ Il faut éviter de proposer un lieu qui présente des nuisances trop importantes.

Pour les **accueils ponctuels**, prévoir un hôtel (ou une chambre d'hôte) confortable et calme.

Le lieu de la rencontre (lectures, conférences, ateliers...)

Le lieu où se déroule le projet doit être adapté au type de rencontre et disposer du matériel adéquat. Il doit proposer des conditions d'accessibilité et de confort nécessaires, afin de permettre

la meilleure qualité d'intervention pour l'auteur, d'écoute et de pratique pour le public. On veillera à éliminer (ou à minimiser) toutes les gênes qui pourraient en perturber le déroulement.

L'accueil

La qualité de l'accueil participe au succès de l'événement et à la réputation de la structure organisatrice. Un auteur bien accueilli sera dans les meilleures dispositions pour son intervention.

Ainsi, pour un **séjour** ou une **résidence**, il faut lui offrir quelques clés d'accès au territoire, des occasions de rencontres... La personne référente de la résidence (entre autres) veillera à cela en lui faisant découvrir la région et en organisant des temps d'échanges avec l'équipe de la structure, les partenaires, les réseaux...

Pour une **intervention ponctuelle**, on veillera à informer au maximum l'auteur de l'organisation de sa venue et à lui donner tous les renseignements nécessaires (contacts, adresses, lieux de rendez-vous, etc.).

20. Prévoir, dans la mesure du possible, au moins deux pièces.

21. Dans le cas contraire, en informer l'auteur en amont et prévoir des solutions adaptées.

Le transport et les déplacements

Transport entre le domicile de l'auteur et le lieu du projet

La structure doit prendre en charge au minimum un aller-retour entre le domicile de l'auteur et le lieu de l'événement.

Pour les séjours, **résidences** ou **auteurs associés**, le nombre d'allers-retours pris en charge dépend de la nature, de la durée et des contraintes du projet. Sur place, l'auteur doit disposer d'une autonomie suffisante pour ses déplacements personnels.

Déplacements liés aux rencontres et animations

Ils sont à la charge de l'organisateur, quel que soit le moyen de transport utilisé, et il est souhaitable (sinon nécessaire) que le référent accompagne²² l'auteur lors de ses interventions.

En principe, l'auteur n'a pas à avancer les frais de transport. Lorsqu'il n'y a pas d'autre solution, il convient de le rembourser au plus vite. Dans tous les cas, il conservera et remettra à la structure l'ensemble des justificatifs, qui peuvent constituer des pièces comptables.

22. Et le véhicule, notamment lorsque la longueur ou la complexité du trajet le nécessite.

La restauration

Pour les **résidences** et les **séjours**, plusieurs possibilités se présentent concernant la restauration de l'auteur :

- ↳ La plus simple consiste à intégrer les repas dans le montant des crédits de résidence. Il faut pour cela qu'il dispose *a minima* des moyens de se les préparer.
- ↳ Il est également possible de lui verser, en plus de la bourse de résidence, un forfait journalier (*per diem*) destiné à couvrir ses frais de repas.
- ↳ Certains lieux disposent d'un service de restauration collective où il pourra prendre ses repas. Cette formule lui offre des occasions de rencontres, mais peut aussi être contraignante si elle est exclusive.
- ↳ On peut également lui rembourser les frais de restauration sur facture ou sur la base d'un forfait journalier. Dans ce dernier cas, il devra préalablement être informé de son montant.

Pour les **accueils ponctuels**, la solution la plus simple et la plus conviviale consiste à accompagner l'auteur au restaurant après la rencontre et à régler son repas. En fonction des cas, l'une des possibilités ci-dessus peut également s'avérer pertinente.

Le référent

Il est indispensable de désigner un référent du projet. Seule une personne occupant cette fonction pourra avoir une vision globale de l'ensemble des actions et du planning, centraliser les informations, faire le lien et favoriser les échanges avec l'équipe, les partenaires et le public, et prévenir d'éventuelles difficultés rencontrées par l'auteur ou par tel interlocuteur.

- ↳ Il sera donc en dialogue constant avec l'auteur et avec toutes les personnes impliquées dans le projet.
- ↳ Il prendra soin de l'accompagner et de le présenter lors des différentes rencontres, de s'assurer que les conditions (matérielles, organisationnelles...) de son accueil sont bien remplies, mais aussi de résoudre les problèmes qu'il pourra rencontrer au cours de son séjour.
- ↳ Il devra bien entendu connaître son œuvre et être en capacité d'avoir avec lui des échanges sur son travail artistique.
- ↳ Enfin, il sera de préférence rattaché à la structure initiatrice du projet et aura si possible contribué ou assisté à sa définition.

L'édition et les publications

Un certain nombre de structures proposent (ou imposent) à l'auteur de publier le texte écrit lors de la résidence. L'édition sous forme de livre n'est cependant pas toujours la forme de publication la plus pertinente.

D'autres pistes peuvent être explorées, en fonction de la nature du texte et du projet :

- ↳ édition par la structure, sous forme de livret, d'affiche, de feuilleton...,
- ↳ publication en revue ou dans le journal d'information local...,
- ↳ publications orales : lectures en public et/ou captations audio/vidéo,
- ↳ publication sur Internet : page sur le site de la structure, blog dédié, partenariat avec un site littéraire...,
- ↳ lettres d'information et réseaux sociaux, qui permettent également de diffuser des textes de création.

La communication et les relations presse

La communication est un élément fondamental pour la reconnaissance, la notoriété et la fréquentation du projet. Il est donc impératif d'élaborer une stratégie de communication adaptée à l'événement, au contexte et aux personnes que l'on souhaite informer.

Avant de se lancer dans la réalisation de documents ou d'entreprendre de contacter les médias, il est utile de commencer par se poser quelques questions :

- ↳ Quels sont les objectifs ? Pourquoi communique-t-on sur tel ou tel aspect du projet ?
- ↳ À qui désire-t-on s'adresser ?
- ↳ Quand est-il pertinent de communiquer sur l'événement ?

Presse

Afin de médiatiser la manifestation, il faut informer la presse par le biais de dossiers et communiqués de presse, lisibles et synthétiques. Une relance téléphonique sera probablement nécessaire, quelques jours avant l'événement.

La tenue de fichiers presse permet de contacter les personnes adéquates et de cibler l'envoi d'informations. Par ailleurs, la réalisation d'un rétroplanning presse, recensant les dates de bouclage des différents supports, est une aide précieuse.

Documents de communication (papier et numérique)

Le choix d'une charte graphique et d'une présentation homogène aide les interlocuteurs à identifier l'ensemble des documents comme étant liés à un même projet et à rendre les actions lisibles.

Les supports pouvant être utilisés sont principalement :

- ↳ programmes, affiches, tracts, marque-pages, etc.
- ↳ sites Internet, blogs et lettres d'information, etc.

Penser également aux supports existants : bulletin ou journal municipal, site Internet de la commune...

La communication directe a également une importance capitale : rencontrer les personnes et leur présenter le projet de vive voix, aménager des temps de rencontres privilégiés avec l'auteur (pot d'accueil, repas)... Il existe de nombreux lieux et moments qui permettent de faire circuler l'information. Penser aussi aux personnes qui pourront être des relais et bien les informer pour les impliquer.

Les assurances

La structure organisatrice et l'auteur doivent se renseigner sur les dommages que couvrent les assurances souscrites par l'une et l'autre, et prendre toutes les assurances complémentaires utiles.

La **structure organisatrice** doit être assurée :

- ↳ au titre de la responsabilité civile d'organisateur pour tous les dommages qui pourraient être causés à l'auteur (et au public) par l'un de ses salariés ou par un bien dont elle est propriétaire ;
- ↳ au titre de la responsabilité civile locative contre les risques d'incendie, dégâts des eaux ou autres sinistres susceptibles d'endommager le lieu de résidence.

L'**auteur** doit souscrire une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour tous les dommages qu'il pourrait causer au cours de son séjour, tant aux biens qu'aux personnes. Il doit également assurer ses propres biens et, le cas échéant, ses œuvres²³.

23. À l'exception des œuvres exposées, qui bénéficient de l'assurance de l'exposition ou bien lorsque la structure a souscrit une clause d'assurance concernant le « matériel hébergé ».

Les modifications et les litiges

La convention passée entre l'auteur et la structure a valeur de loi. Elle peut être révoquée par consentement mutuel et pour les « causes que la loi autorise » :

- ↳ le non-respect de ses termes,
- ↳ un désaccord sur leur interprétation entraînant un litige,
- ↳ l'existence d'un lien de subordination, un logement insalubre, etc.

Elle peut également être modifiée en cours de projet, par avenant conjointement signé des deux parties.

Le dernier article porte sur la question des modifications et des litiges. Il comporte généralement la mention suivante : « *En cas de litige, et après épuisement des voies amiables, les tribunaux de... [Indiquer la ville] sont déclarés compétents* ». De tels cas sont heureusement, rarissimes, mais il faut cependant envisager cette ultime possibilité.

Une bonne lecture des termes de la convention, un dialogue constant tout au long du projet et une certaine souplesse devraient cependant permettre d'éviter d'en arriver là.

L'APRÈS- PROJET

La phase de l'« après », trop souvent négligée, est fondamentale en termes d'acquis de l'expérience pour la mise en œuvre de futurs projets ; de suivi des relations avec les publics, l'auteur et les partenaires ; de cohérence du projet de la structure et de son inscription dans la durée... Une fin de résidence s'élabore donc dès la phase préparatoire et se construit tout au long de son déroulement.

Le bilan et l'évaluation

Ils seront requis par les partenaires institutionnels, mais il est également nécessaire de les réaliser avec l'artiste, l'équipe et les partenaires opérationnels.

L'évaluation d'un projet artistique et culturel est complexe à mettre en œuvre pour deux principales raisons :

↳ Les résultats ne sont pas toujours tangibles ou aisément mesurables.

Il faut donc mener une réflexion sur les critères et définir les modalités de coévaluation avec les différents acteurs, afin de ne pas se cantonner à une évaluation quantitative de type audimat, peu adaptée et restrictive.

↳ Les effets ne se manifestent pas dans un temps unique et immédiat.

Il y a donc une temporalité propre à l'évaluation, qui ne saurait se réduire au seul « lendemain » du projet. Ceci ne doit cependant pas dispenser d'un premier bilan, qui devra être affiné et complété au fil du temps.

L'attente de retours

Les résidences permettent à l'auteur de bénéficier d'un temps de recherche et de création, sans qu'il y ait systématiquement production d'une œuvre. Pour autant les élus, les partenaires institutionnels et les publics rencontrés peuvent être (légitimement) en attente de retours, d'une trace visible de l'événement

Comment accorder cet impératif de visibilité et l'impossibilité d'exiger de l'auteur qu'il s'engage à produire systématiquement une œuvre ?

Quelques réponses possibles

↳ La commande

L'attente de retours se manifeste fréquemment par la commande d'un texte destiné à faire l'objet d'une publication.

On se méfierait cependant du recours systématique à la commande, sans pour autant la condamner car elle peut, à certaines conditions, s'avérer pertinente.

↳ L'édition

Compte tenu de la courte durée des résidences, du décalage temporel nécessaire entre le temps de présence et la création de l'œuvre, du fait que le travail puisse ne pas aboutir à une œuvre publiable, il conviendra, si cette option est retenue, de prendre les précautions nécessaires. D'autres formes de diffusion du travail en cours, des modalités de restitution plus légères peuvent être envisagées.

(Cf. L'édition et les publications, p. 37).

↳ Les traces

Le travail de création n'étant pas toujours diffusable, d'autres traces peuvent témoigner du projet.

↳ Les traces physiques

On veillera à réaliser et à conserver traces et archives²⁴ (enregistrements sonores, photos, revue de presse, etc.), qui permettent ensuite de créer une mémoire du projet.

↳ Les traces symboliques, mémorielles...

D'autres traces existent, plus immatérielles : l'empreinte que portent le territoire et les habitants du passage de l'auteur, le souvenir pour l'auteur de son passage, de ses rencontres... Moins tangibles, elles peuvent être néanmoins recueillies, en acceptant que subsiste une part d'invisible, de secret.

Le suivi et les contacts

Il est de la responsabilité de la structure organisatrice d'assurer, a minima, un lien, une continuité et un suivi, afin que cette aventure puisse se prolonger et fructifier...

↳ Avec l'auteur

Le terme du projet ne signifie pas nécessairement la fin de la collaboration avec l'artiste... Des suites sont souvent possibles et souhaitables. Il est donc important de maintenir un lien, même minimal, avec lui : se tenir au courant de son actualité, en informer les publics et les partenaires, le réinviter quelques mois ou années plus tard...

↳ Avec le public et les partenaires

La structure organisatrice prendra soin de tenir un fichier des publics et partenaires rencontrés, afin de pouvoir les tenir informés par la suite... Cela permet de créer une fidélité, un réseau, et est généralement une marque d'attention très appréciée.

PENSE-BÊTE À L'USAGE DE L'ORGANISATEUR D'UNE RENCONTRE OU D'UNE ANIMATION LITTÉRAIRE

↳ Il est indispensable d'organiser l'événement en amont, de le préparer avec et en fonction de chaque auteur, afin que rien ne soit laissé au hasard.

↳ Une personne doit assurer la responsabilité de la manifestation. Elle en supervise l'organisation et le déroulement, veille à ce que l'auteur et le public soient dans de bonnes conditions, fait le lien entre les différentes personnes impliquées, etc.

↳ Au moment de l'installation, être attentifs aux bruits parasites : soufflerie, portes qui grincent, voisins bruyants, etc.

↳ Prévoir, avant l'entrée en salle du public, un temps de réglage des lumières et du son (si la lecture est amplifiée) avec l'auteur.

↳ Les lumières peuvent contribuer à créer une ambiance propice ou à gêner considérablement public et intervenants. L'éclairage concourt aussi à définir les espaces (scène/salle) et les temps (lectures/pauses).

↳ Un micro ne sert pas uniquement à amplifier le volume : certains auteurs s'en servent comme d'un instrument à part entière. Il permet également de positionner l'artiste dans un autre rapport au public.

↳ Dans certains cas, si la présence du micro n'est pas nécessaire, une lecture ou une discussion à voix nue peuvent créer une écoute ou un échange plus direct, intime et spontané.

↳ Si la parole est donnée au public, prévoir, selon l'acoustique de la salle, un micro sans fil et une personne chargée de le faire circuler.

↳ Dans le cadre d'un débat ou d'une table ronde, un micro par intervenant permet une plus grande spontanéité, une fluidité de la discussion.

↳ Prévoir un technicien s'il y a des micros, éclairages ou ordinateurs.

↳ Il est impératif qu'une personne responsable de l'événement ou du lieu où se déroule la rencontre prenne la parole pour introduire,

présenter le projet, le contexte et l'auteur, annoncer le déroulement et, le cas échéant, remercier les partenaires.

↳ Lors d'une lecture, d'une rencontre ou d'un débat, un programme présentant le déroulement et les différents intervenants peut éviter un long discours introductif et offrir au public une trace de l'événement (références biobibliographiques notamment).

↳ Prévoir une personne pour ouvrir discrètement la porte et accueillir les retardataires.

↳ Veiller à éviter les circulations intempestives pendant les temps de lecture ou de débats, ou s'arranger pour qu'elles ne gênent pas les intervenants.

↳ Penser aux règles de sécurité et d'accessibilité, aux assurances et à la réglementation liées à l'accueil du public.

↳ Penser aux bouteilles d'eau pour les auteurs, lecteurs ou intervenants.

↳ Prévoir un enregistrement de l'événement, que ce soit audio, vidéo ou photographique (demander au préalable son accord à l'auteur).

↳ Si un échange avec le public est envisagé, prévoir un modérateur. Il veillera au respect de la durée, à distribuer la parole, à préparer des questions au cas où la discussion ne prenne pas, à gérer les dérapages et débordements possibles, etc.

↳ À la fin du temps imparti, prendre la parole pour dire un mot de conclusion, remercier les intervenants et rappeler pot, vente de livres, dédicace, prochains rendez-vous...

↳ Pour une rencontre scolaire, ne pas oublier que l'auteur ne peut être responsable de la gestion du groupe. Il ne peut en aucun cas être seul avec la classe : l'enseignant devra être présent et ne pas se reposer sur lui.

↳ Enfin, ne pas oublier que tout n'est pas prévisible ni contrôlable (ni les auteurs invités, ni le public !). Pas de recette miracle mais : bonne préparation, anticipation maximale, vigilance, souplesse et... « mode zen » !

↳ Un dernier truc qui peut faire la différence et assurer une certaine tranquillité d'esprit le jour J : préparer une *check-list* !

24. Et, surtout, de penser à les créer sur le moment...

Sites et contacts téléphoniques de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) et des Structures régionales du livre (SRL) coéditrices de ce guide

Fill

www.fill.fr
Tél. : 01 43 57 85 02

Écla Aquitaine

http://ecla.aquitaine.fr
Tél. : 05 47 50 10 00

CRL Bourgogne

www.crl-bourgogne.org
Tél. : 03 80 68 80 20

Livre et Lecture en Bretagne

www.livrelecturebretagne.fr
Tél. : 02 99 37 77 57

Ciclic

http://livreaucentre.fr
Tél. : 02 47 56 08 08

Le MOTif

www.lemotif.fr
Tél. : 01 53 38 60 61

CRL en Limousin

www.crl-limousin.org
Tél. : 05 55 77 49 77

CRL de Lorraine

www.lorraine.eu
Tél. : 03 87 33 62 20

CRL de Basse-Normandie

www.crlbn.fr
Tél. : 02 31 15 36 36

ARL Haute-Normandie

www.arl-haute-normandie.fr
Tél. : 02 32 10 04 90

CRL Pays de la Loire

www.paysdelaloire.fr
Tél. : 02 28 20 60 78

Arald

www.arald.org
Tél. : 04 50 51 64 63

Les coordonnées détaillées des SRL sont consultables sur le site de la Fill.

En complément de ce guide, des fiches pratiques sont téléchargeables sur les sites de la Fill et des SRL susmentionnés

- ↳ Contacts et adresses utiles
- ↳ Convention de résidence
- ↳ Convention d'accueil ponctuel
- ↳ Budget comptable
- ↳ Budget analytique
- ↳ Fiche technique
- ↳ Planning
- ↳ Rétroplanning
- ↳ Accueil d'un auteur étranger

Références bibliographiques

- ↳ *Pourquoi et comment accueillir un auteur ?* réalisé par Yann Dissez pour Livre et Lecture en Bretagne (2012).
- ↳ Bernard Lahire, *La Condition littéraire : la double vie des écrivains*, La Découverte, 2006.
- ↳ *Comment organiser une manifestation littéraire ?*, réalisé et édité par l'ARL Paca et l'Arald (2010).
- ↳ *Comment rémunérer les auteurs ?*, réalisé et édité par l'ARL Paca en partenariat avec le CNL, la Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse, la SGDL (Société des gens de lettres) et la Fill (2011).
- ↳ Circulaire n° DSS/5B/2011/63 du 16 février 2011 relative aux revenus tirés d'activités artistiques relevant de l'article L 382-3 du code de la sécurité sociale et au rattachement de revenus provenant d'activités accessoires aux revenus de ces activités artistiques.

© COÉDITÉ PAR
ÉCLA AQUITAINE
LE CRL BOURGOGNE
LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE
CICLIC
LE MOTIF
LE CRL EN LIMOUSIN
LE CRL DE LORRAINE
LE CRL DE BASSE-NORMANDIE
L'ARL HAUTE-NORMANDIE
LE CRL PAYS DE LA LOIRE
L'ARALD
LA FILL.



PARTENAIRES
CONVENTION
PROJET
AUTEUR TERRITOIRE
DURÉE
PRÉPARATION RÉMUNÉRATION
ÉCRIVAIN RETROPLANNING
BUDGET
ACCUEIL GESTION DU TEMPS
HÉBERGEMENT
RÉFÉRENT DÉPLACEMENTS
ÉVALUATION RESTAURATION
ÉDITION
FINANCEMENTS ASSURANCES
LITIGES
BILAN
DROITS D'AUTEUR
STRUCTURE ORGANISATRICE
CRÉATION
PUBLICS
COMMUNICATION
CONTEXTE
MÉDIATION